



Succesion de mon père difficile

Par **melissabbg**, le **01/10/2008** à **22:13**

j'ai 19 et j'ai un petit frère de 13ans notre père est décédé en mai 2007 il a été divorcé de ma mère. J'ai de gros problèmes de succession! J'ai demandé les papiers à ma famille du côté de mon père et il m'a dit qu'il n'avait aucun papier (alors qu'il était locataire et travaillé) j'ai donc demandé au notaire de famille le dossier de succession de mon père et il m'a répondu qu'il l'avait perdu! Je n'ai aucun papier de mon père et je sais que mon grand-père avait plus de 2 hectares de terrain je crois que ça a été donné par un acte de 2 sur 5 de cet enfant mais mon père n'a pas été mentionné dedans! mais il reste toujours 2 hectares qui n'ont pas été mentionnés dedans! je ne sais plus quoi faire je crois que la mort de ma grand-mère il veut me faire perdre le terrain répondez-moi svp

Par **Visiteur**, le **01/10/2008** à **22:39**

Pour la succession de votre Père, si le notaire vous dit qu'il a "perdu" le dossier, essayez du côté de la chambre départementale des notaires. Concernant la succession de votre Grand-Mère, par le jeu de la "représentation" vous hériterez en lieu et place de votre Père, faites valoir vos droits.

Par **melissabbg**, le **01/10/2008** à **22:41**

Justement j'ai pris du papier chez un autre notaire qui m'a dit que je devais envoyer une lettre au notaire qui a dit que j'ai perdu le dossier mais s'il ne répond pas écrire à la chambre des notaires.. J'espère que ma famille ne va pas me faire perdre le terrain car elle sera capable de tout

Par **Visiteur**, le **01/10/2008** à **23:16**

Il est très difficile de déchiffrer votre écriture !

Par **melissabbg**, le **01/10/2008** à **23:19**

justement j'ai pris un autre notaire qui ma di que je devé envoyer une lettre au notaire qui ma dis qu'il a perdu le dossier et s'il ne repond pas j'ecrirai a la chambre des notaires .. J'espere que ma famille ne va pas m'enbobiné car elle serais capable de tout

Par **Marion2**, le **02/10/2008** à **22:38**

Envoyez une lettre recommandée avec accusé réception au notaire, et gardez bien un double de la lettre.
Sans réponse rapide du notaire, vous envoyez un autre courrier recommandé avec accusé réception à la Chambre des Notaires en leur joignant le double du courrier que vous avez envoyé à ce notaire.

Par **melissabbg**, le **03/10/2008** à **11:16**

merci pour ce conseil!!!